



**COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
DU 07 avril 2017**

Présents : Luc SENGLER – Nathalie LAPOUGE – Marie-Josèphe RABBE – Michel TRITRE
– Philippe REGNAULT

Excusés : – Bruno GAUCHON

1 dossier à l'ordre du jour :

**Aménagement de la Place de la Liberté et Rénovation de la salle Georges Brassens
LOT n° 2 : RENOVATION DE LA SALLE GEORGES BRASSENS**

La CAO réunie le 13 mars 2017 avait étudié les 2 offres reçues et avait demandé des justificatifs supplémentaires aux 2 entreprises.

Par courrier recommandé avec AR les 2 entreprises avaient été contactées et les pièces complémentaires devaient être reçues en mairie dans un délai de 10 jours : soit jusqu'au 25 mars 2017.

- Le dossier de l'entreprise RIBLET a été réceptionné en mairie le 17 mars 2017
- Le dossier de l'entreprise FOCKI a été réceptionné en mairie le 5 avril 2017

A l'unanimité, les membres de la CAO décident donc d'écartier l'enveloppe de l'entreprise FOCKI, reçue hors délais.

La proposition de l'entreprise RIBLET est étudiée :

- Le dossier administratif est complet
- Les éléments de clarification demandés concernant les fenêtres ont bien été reçus (et sont conformes au cahier des charges) par contre le descriptif technique des matériaux mis en œuvre pour les façades sont manquants.

Rappel des critères de choix : 80 % prix et 20 % note technique.

L'entreprise RIBLET se voit attribuer les notes suivantes :

- Le prix : 41 480.37 EUR HT : 80/80
- Note technique : 10/20 (manque descriptif matériaux façades)
⇒ TOTAL: 90/100



L'entreprise FOCKI se voit attribuer les notes suivantes :

- Le prix : 50 720.43 EUR HT : 65.43/80
- Note technique : 00/20 (manque toutes les pièces demandées suite CAO du 13 mars 2017, puisque enveloppe reçue hors délais)

TOTAL: 65.43 /100

La CAO retient donc, à l'unanimité, l'entreprise RIBLET pour le lot n° 2 : « *Rénovation extérieure de la salle Brassens* » pour la somme de 41 480.37 EUR HT

